

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 4 décembre 2018, à 19 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

Sont présents :

Madame la conseillère Martine Bachand

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Claude Vadnais.

Est également présente, Madame Louise Brunelle, directrice générale adjointe.

La conseillère Odile Alain est absente de la rencontre.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Claude Vadnais, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Louise Brunelle, directrice générale adjointe, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2018-12-283

Il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale adjointe.

Ordre du jour :

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Projet de règlement taux de taxes et tarifs pour 2019 – Avis de motion
- 3.4 Adoption taux d'intérêt pour règlement emprunt « Adrien-Girard »
- 3.5 Nomination comité CBC
- 3.6 Renouvellement adhésion OBV Yamaska
- 3.7 Demande d'appui Ville de Saint-Pie
- 3.8 Politique relative au harcèlement psychologique au travail
- 3.9 Projet de règlement concernant le traitement des élus – Avis de motion
- 3.10 Projet de règlement remboursement des frais de déplacements – Avis de motion
- 3.11 Déclaration des dons et autres avantages
- 3.12 Demande d'appui de la FQM- maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Achat d'équipement pour l'Argo
- 4.2 Programme d'aide financière pour soutien à l'organisation (SUMI)
- 4.3 Renouvellement d'adhésion du directeur incendie
- 4.4 Contrat d'entretien licence Première Ligne 2019

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Achat de luminaires de rues

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Règlement concernant la vidange des installations septiques
- 6.2 Achat regroupé de bacs roulants pour 2019

- 6.3 Décompte progressif #2 et 3 – agrandissement du réservoir d'eau potable
- 6.4 Mandats divers à OBV Yamaska

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Demande de PIIA – 27, rue Quintal et 136 rue Saint-Patrice
- 7.2 Demande d'entretien cours d'eau Delorme

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018

Résolution 2018-12-284

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 soit adopté tel que présenté.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement 205-06*.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2018-12-285

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de novembre 2018 totalisant la somme de 427 796,36 \$, en plus des salaires versés au montant de 43 071,66 \$ et d'en ratifier le paiement.

FACTURES PAYÉES

ADMINISTRATION:

| | | | |
|---|-------------------------------------|---|--------------|
| D | Batteries Expert Acton | Entretien équipement à neige | 118,94 \$ |
| D | Coop.Telsys | Soutien informatique - HDV | 275,94 \$ |
| I | Desjardins Sécurité Financière | Cotisations R.R.S. - octobre 2018 | 4 519,68 \$ |
| D | Féd.Interd.Horticulture Ornementale | 2 inscrip.à expo horticulture - un élu et un membre | 27,00 \$ |
| I | Financière Manuvie | Assces collectives - décembre | 4 071,41 \$ |
| I | Groupe Ultima | Ajust. prime d'assce - 2e panneau d'affichage | 19,00 \$ |
| D | Guillevin International | Entretien salle communautaire et bur.mun. | 232,07 \$ |
| D | Heine Denise | Remb.dépenses - comité des aînés oct.à déc. | 239,50 \$ |
| I | Hydro-Québec | 21 Place Mauriac | 1 206,35 \$ |
| R | Leroux, Beaudry, Picard & Asso. | Hon.prof. évaluation des bâtiments municipaux | 6 323,63 \$ |
| D | Marché Sylvain Martel | Fournitures Halloween et porte-documents CPF | 56,64 \$ |
| D | Megaburo inc. | Frais copies | 397,27 \$ |
| I | Ministre du Revenu du Québec | DAS - octobre 2018 | 10 872,25 \$ |
| I | MRC Les Maskoutains | MAJ du rôle et frais informatiques | 2 764,68 \$ |
| D | Petite caisse | Remboursement achats divers | 115,70 \$ |
| I | Receveur Général du Canada | DAS - octobre 2018 (taux réduit) | 3 389,31 \$ |
| I | | DAS - octobre 2018 (taux régulier) | 119,67 \$ |
| I | Sogetel | Frais téléphone - HDV | 480,05 \$ |
| R | | Entente réseau fibre optique - dernier paiement | 9 560,40 \$ |
| D | Tremblay Lise | Fr. dépl. CCR - 8 réunions | 240,00 \$ |
| I | Ville de St-Hyacinthe | Cour rég.juillet à sept. + Frais d'adhésion 2018 | 3 244,66 \$ |
| D | Visa (Féd.Interd.Hort.Ornementale) | Inscription pour expo horticulture - Y.Winter | 15,00 \$ |

| | | | |
|---|-------------------------------------|------------------------------|----------|
| I | Visa (Fonds d'inform.sur le terri.) | Avis de mutation - septembre | 28,00 \$ |
| I | Visa (Poste Canada) | Timbres poste | 34,09 \$ |
| D | Visa (Tim Hortons) | Timbits - Halloween | 40,00 \$ |

BIBLIOTHÈQUE:

| | | | |
|---|---------------------|--|-----------|
| D | Coop. Telsys | Soutien technique | 31,61 \$ |
| D | Girouard Julie | Remboursement achats de livres | 557,31 \$ |
| D | | Fr. dépl. Salon du livre le 15 novembre 2018 | 98,15 \$ |
| I | Sogetel | Frais téléphone | 47,16 \$ |
| D | Trois fois par jour | Abonnement magazine (un an) | 34,44 \$ |

SERVICE INCENDIE :

| | | | |
|---|----------------------------|------------------------------------|-------------|
| R | CMP Mayer inc. | Vêtements pour 3 nouveaux pompiers | 1 296,05 \$ |
| D | Extincteurs Milton | Recharge de cylindres air comprimé | 193,36 \$ |
| D | Garage Luc Meunier | Entretien mini-bus et argo | 589,25 \$ |
| D | Guillevin International | Entretien caserne | 11,90 \$ |
| I | Hydro-Québec | 162 rue Gabriel | 782,60 \$ |
| I | Pétroles Irving | Carburant | 37,00 \$ |
| D | Pièces d'auto Acton Roxton | Courroie à cliquet pour l'argo | 136,45 \$ |
| I | Sogetel | Frais tél et internet | 80,43 \$ |
| R | Sport Collette | Civière pour service incendie | 2 322,48 \$ |
| R | Téléystème du Québec | 2 radios portatives | 1 721,18 \$ |

URBANISME:

| | | | |
|---|--------------------|-------------------------------|-----------|
| D | Benoit Sébastien | Fr. de dépl. CCU - 8 réunions | 240,00 \$ |
| D | Bossé Annie-Claude | Fr. de dépl. CCU - 8 réunions | 240,00 \$ |
| D | Heine Pierre | Fr. de dépl. CCU - 6 réunions | 180,00 \$ |

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

| | | | |
|-----|--------------------------------------|---|---------------|
| D | Apsam | Formation trav.publics et la construction - K.P. | 306,00 \$ |
| R | Arbre-Evolution (coop de solidarité) | Achat d'arbres | 2 122,73 \$ |
| D | Atelier de soudure de St-Liboire | Entr.équip. à neige et abri à sel, signalisation | 374,42 \$ |
| D | Automod | Entretien Sterling | 253,07 \$ |
| R | Avizo Experts-conseils inc. | Suite - Mesure de débit de 4 conduites sanitaires | 3 311,28 \$ |
| I | Bell Gaz | Chauffage garage et location d'une bouteille | 575,29 \$ |
| R | Bi-eau Santé | Plan livraison d'eau au garage - novembre | 25,00 \$ |
| R-I | Carrière d'Acton Vale | Blocs de ciments, pierre, abrasif | 4 507,16 \$ |
| D | Centre de rénovation A.L. | Clés suppl. et 10 cadenas pour réservoir eau pot. | 249,50 \$ |
| I | Chemin de Fer St-Laurent | Entretien passages à niveau - oct.àdéc. | 1 488,00 \$ |
| R | Contrôle P.M. inc. | Sonde de pression - aqueduc | 4 129,56 \$ |
| D-R | Coop Telsys | Support technique et amplificateur de signal cell | 1 301,99 \$ |
| D | Coopérative Ste-Hélène | Pompe pour usine d'eau potable | 267,75 \$ |
| D | Diesel Mobile | Entretien Sterling | 145,37 \$ |
| D | Donais & fils inc. | Entr. garage et abri à sel et pièces diverses | 1 078,64 \$ |
| D | Equipements Adrien Phaneuf | Entretien aqueduc et garage | 127,98 \$ |
| R | Excavations Sylvain Plante | Transport de blocs de béton | 595,00 \$ |
| R | Financière Banque Nationale inc. | Remboursement intérêts - emprunt du puits no.4 | 4 153,55 \$ |
| D | Garage Luc Meunier | Entretien équipement à neige | 48,29 \$ |
| I | Groupe Ade inc. | Nettoyage des 3 postes de pompage | 1 189,99 \$ |
| I | Groupe Environex | Analyses eau potable et eaux usées | 791,96 \$ |
| D | Groupe Maska inc. | Entretien Sterling | 383,95 \$ |
| I | Hach Sales & Service Canada | Produits chimiques - eaux usées | 79,80 \$ |
| I | Hydro-Québec | Eclairage public | 861,67 \$ |
| I | | 105 rue Lacroix, 110 Terrasse Bagot | 3 703,71 \$ |
| I | | 11 rue Lemonde,214 rte Quintal, 150 rue Morin | 1 322,43 \$ |
| R | Lambert et Grenier inc. | Agrandissement réservoir aqueduc - déc.# 1 | 240 470,22 \$ |
| D | Laplante Yvan | Remb.achat divers - usine de filtration | 29,42 \$ |
| I-D | Lawson Products | Signalisation, entretien équipement à neige | 1 641,08 \$ |
| D | Mini-Moteurs St-Hyacinthe | Entretien outils - travaux publics | 130,81 \$ |

| | | | |
|---------|--------------------------------------|--|----------------------|
| I | Moreau Antonio Ltée | Équipement de sécurité | 49,67 \$ |
| R | Myrroy Inc. | Balayage des rues | 1 960,32 \$ |
| R | Outils Pierre Berger | Divers outils - travaux publics | 1 423,73 \$ |
| D | Oxygène Granby | Pièces pour la soudeuse | 224,99 \$ |
| R | Pavages Maska | Déc.# 2 et libérer 5% retenue - pavage de 4 rues | 26 067,40 \$ |
| I | Petroles Irving | Carburant - voirie | 342,01 \$ |
| I | Prolabec | Produits chimiques - aqueduc | 58,35 \$ |
| D | Québec Bolts inc. | Pièces diverses - garage | 204,81 \$ |
| I | Regie Intern.d' Acton et Maskoutains | Ordures et redevance - octobre | 9 287,20 \$ |
| I | | Recyclage et organique - octobre | 8 529,44 \$ |
| I | | Prog.vid.inst.septiques et quote-part 4e vers. | 44 384,59 \$ |
| D | Roberts et Cie Ltée | 2 Cylindres pour portes - usine d'eau potable | 344,93 \$ |
| D | Rona inc. | Entretien garage et outils | 142,82 \$ |
| D | Sinto | Produits divers pour entretien des véhicules | 925,49 \$ |
| I | Sogetel | Fr. tél.et internet garage,eau potable, eaux usées | 383,73 \$ |
| D | Tenco | Entretien de l'équipement à neige | 463,78 \$ |
| I- D | Wurth Canada | Équipement de sécurité, outils, pièces- garage | 346,87 \$ |
| | | TOTAL DES COMPTES PAYÉS | 427 796,36 \$ |
| I | Salaires versés | mois de novembre | 43 071,66 \$ |

D: Délégation I: Incompressible R:Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2018-12-286

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 80 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

ADMINISTRATION:

| | | |
|------|--|-----------------|
| SADC | Inscription de Jean-François Chagnon à une journée de conférence Sprint Diversité RH | 80,00 \$ |
| | TOTAL DES COMPTES À PAYER | 80,00 \$ |

3.3 Projet de règlement taux de taxes et tarifs pour 2019 – Avis de motion

Résolution 2018-12-287

Avis de motion

Avis de motion est donné par Yves Winter qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 310-18 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2019.

L'objet du règlement est de fixer les différents taux et tarifs de taxation pour l'année 2019, du budget estimé à environ 3 235 100 \$. Lors de la séance du budget il sera uniquement question des prévisions budgétaires 2019 ainsi que l'adoption du programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

3.4 Adoption du taux d'intérêt pour le règlement d'emprunt de la rue Adrien-Girard

Résolution 2018-12-288

Considérant le règlement d'emprunt numéro 303-18 décrétant des travaux de pavage sur la rue Adrien-Girard et autorisant un emprunt au fonds général pour en acquitter les coûts ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir le taux d'intérêt à 3,699% annuellement, et ce, pour les 5 prochaines années selon les données fournies par le Ministère des Finances du Québec, tel que le prescrit le règlement numéro 303-18.

3.5 Nomination du comité CBC

Résolution 2018-12-289

Considérant la nomination des élus sur différents comités ;

En conséquence il est proposé par Yves Winter, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité de nommer Martine Bachand et Odile Alain sur le comité bibliothèque et culture (CBC) et d'inclure à même ce comité (activité hivernale connue anciennement sous le nom de parade de Noël).

3.6 Renouvellement d'adhésion OBV Yamaska

Résolution 2018-12-290

Considérant la demande de renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska ;

En conséquence, il est proposé par Yves Tailon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska au montant annuel de 50 \$ et d'en autoriser le paiement au budget 2019.

3.7 Demande d'appui de la Ville de Saint-Pie

Résolution 2018-12-291

Considérant la demande d'appui de la Ville de Saint-Pie dont la résolution numéro 16-11-2018;

Considérant que sur leur territoire de plus que sur le territoire de la municipalité de Saint-Liboire, il y a des bâtiments non agricoles en zone agricole dont l'usage est protégé par droits acquis ou qui bénéficient d'une autorisation de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec ;

Considérant que le PDZA (Plan de développement de la zone agricole), adopté en juillet 2015 par la MRC des Maskoutains, indiquait déjà que la requalification des bâtiments qui avaient perdu leur vocation agricole faisait partie des éléments visant à optimiser l'utilisation de la zone agricole tout en préservant les terres;

Considérant qu'il y aurait lieu de modifier le schéma d'aménagement de la *MRC des Maskoutains* afin de donner une seconde vie auxdits bâtiments;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la *MRC des Maskoutains* d'inscrire dans leurs priorités la présente demande de modification.

3.8 Politique relative au harcèlement psychologique au travail

Résolution 2018-12-292

Considérant qu'il y a lieu de modifier notre politique relative au harcèlement psychologique au travail afin d'y intégrer la définition du harcèlement sexuel, le tout en conformité avec la Loi sur les Normes du Travail;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la nouvelle politique relative au harcèlement psychologique au travail et de la transmettre à tous les employés de la municipalité.

3.9 Projet de règlement concernant le traitement des élus - Avis de motion

Résolution 2018-12-293

Avis de motion

Avis de motion est donné par Yves Winter qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 311-18 concernant le traitement des élus.

L'objet du règlement est de fixer une nouvelle rémunération des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

3.10 Projet de règlement sur le remboursement des frais de déplacement – Avis de motion

Résolution 2018-12-294

Avis de motion

Avis de motion est donné par Yves Taillon qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 312-18 concernant le remboursement des frais de déplacement.

L'objet du règlement est de fixer un nouveau tarif de remboursement des frais de déplacement.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

3.11 Déclaration des dons et autres avantages

Conformément au paragraphe 4 de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale adjointe dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 de l'article 6 de ladite Loi.

Seul Monsieur le Maire a reçu un don d'Hydro- Québec relativement à deux billets pour un souper et spectacle lors du Festival des Montgolfières 2018 de Saint-Jean-sur-Richelieu.

3.12 Demande d'appui FQM – maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

Résolution 2018-12-295

Attendu la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone ;

Attendu la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario ;

Attendu la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision ;

Attendu que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau ;

Attendu que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs ;

Attendu la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Liboire demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario ;

Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario ;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario ;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Achat d'équipement pour l'Argo

Résolution 2018-12-296

Considérant le besoin de se munir de barres de protection sécuritaires pour l'Argo ;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de barres de protection sécuritaires chez Sport Collette au montant d'environ 4 782 \$ taxes incluses, selon leur soumission datée du 2 novembre 2018 et d'en effectuer le paiement.

4.2 Programme d'aide financière pour soutien à l'organisation des interventions d'urgence SUMI

Résolution 2018-12-297

Considérant que le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier a pour objectif principal d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier sur le territoire du Québec en améliorant le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence;

Considérant que ce programme vise à établir les conditions propices à une intervention de sauvetage rapide et efficace dans des conditions sécuritaires;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique du Québec a confié aux MRC le mandat de réaliser un protocole d'intervention type pour son territoire;

Considérant que pour réaliser ce protocole et en organiser les actions, un soutien financier sera requis;

Considérant le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier offre ce soutien;

Considérant la recommandation du comité des directeurs de services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains formulée lors de la réunion du 21 juin 2017;

Considérant la résolution numéro 17-07-253 adoptée par la MRC des Maskoutains lors de son conseil du 12 juillet 2017;

Considérant que, pour pouvoir bénéficier de ce programme, les municipalités de la MRC des Maskoutains doivent s'engager à établir un protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé ou à en posséder un en vigueur;

Considérant que ce protocole a pour objectif de déterminer les rôles et responsabilités des services d'urgence liés aux sauvetages dans les milieux isolés en tenant compte de leurs ressources et équipements;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Liboire s'engage à établir un protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé ou à en posséder un en vigueur, le tout dans le respect du cadre de référence établi par le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

4.3 Renouvellement d'adhésion à l'Association des chefs incendie du Québec

Résolution 2018-12-298

Considérant la demande de renouvellement d'adhésion du directeur à l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'adhésion de Martin Bougie, capitaine du service de sécurité incendie à l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2019 au montant de 265 \$ plus les taxes applicables et d'en autoriser le paiement au budget 2019.

4.4 Contrat d'entretien licence Première Ligne - 2019

Résolution 2018-12-299

Considérant la demande de renouvellement pour le contrat d'entretien du logiciel Première Ligne – Serveur 2019 ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat d'entretien du logiciel Première Ligne selon la soumission de PG Solutions datée du 1^{er} décembre 2019 et ce, pour l'année 2019, au montant d'environ 1 120 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2019.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Achat de luminaires de rues

Résolution 2018-12-300

Considérant que la municipalité désire procéder à changer tous ses luminaires de rues pour des luminaires au DEL dans le but d'économie substantielle d'énergie;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat de luminaires de rues selon la soumission de Franklin Empire datée du 22 octobre 2018 au montant d'environ 19 700 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2019.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Règlement concernant la vidange des installations septiques

Résolution 2018-12-301

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Liboire**

RÈGLEMENT NUMÉRO 309-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 124 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 novembre 2018 ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 309-18 modifiant le règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité et décrète ce qui suit :

1. LE SIXIÈME PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 11 EST MODIFIÉ DE LA FAÇON SUIVANTE :

Nonobstant ce qui précède, si les caractéristiques chimiques des boues vidangées d'une résidence isolée ne permettent pas qu'elles soient traitées selon le processus régulier du centre de traitement désigné ou accepté par la Régie et que la Régie a exigé que les boues soient tout de même vidangées, conformément au devis, le coût réel de la dépense devant être assumée par la municipalité est alors exigible du propriétaire.

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

6.2 Achat regroupé de bacs roulants pour 2019

Résolution 2018-12-302

Considérant que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant que les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Considérant que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Considérant que la Régie a fixé **au 14 décembre 2018 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Considérant l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Considérant que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Considérant les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

| BACS VERTS (MATIERES RECYCLABLES) | BACS AERES BRUNS (MATIERES ORGANIQUES) | BACS GRIS (RESIDUS DOMESTIQUES) |
|--|---|--|
| 360 LITRES | 240 LITRES | 360 LITRES |
| 30 | 15 | 25 |

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant garage municipal 11, rue Lemonde à Saint-Liboire ;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

6.3 Décomptes progressifs #2 & #3 – agrandissement du réservoir d'eau potable

Résolution 2018-12-303

Considérant la demande de paiement des décomptes progressifs #2 et #3 pour travaux d'agrandissement du réservoir d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- que suite à la demande de paiement du décompte progressif #2 à Lambert et Grenier pour travaux d'agrandissement du réservoir d'eau potable et selon la recommandation de paiement de notre ingénieur, M. Jean Beauchesne de WSP, de procéder au paiement du montant de 115 685,34 \$ incluant les taxes et d'en effectuer le paiement.
- Que suite à la demande de paiement du décompte progressif #3 à Lambert et Grenier pour travaux d'agrandissement du réservoir d'eau potable et selon la recommandation de paiement de notre ingénieur, M. Jean Beauchesne de WSP, de procéder au paiement du montant de 18 745,03 \$ incluant les taxes et ceci en échange du cautionnement de garantie.

- À noter que ces montants nous seront remboursés par le programme de la TECQ 2014-2018 ayant été prévu et accepté antérieurement.

6.4 Mandats divers à OBV Yamaska

Résolution 2018-12-304

Considérant la demande d'aide financière pour le volet 1 du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)* et la complexité de remplir ce formulaire ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater l'organisme OBV Yamaska :

- afin de compléter le formulaire d'aide financière du volet 1 selon leur soumission d'environ 460 \$ plus les taxes applicables;
- afin d'obtenir un avis d'une firme d'hydrogéologue pour justifier la révision des aires de protection et de leurs niveaux de vulnérabilité et d'en autoriser le paiement.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demandes PIIA

Résolution 2018-12-305

Considérant les demandes de certificats d'autorisation pour rénovation reçues par l'inspectrice en bâtiment et en environnement;

Considérant que ces demandes sont assujetties au Règlement numéro 272-14 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant les conditions émises pour certains des dossiers à l'étude;

Considérant les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme en date du 14 novembre 2018 à l'égard des projets ci-après énumérés;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve les projets suivants:

- 1) Le projet de rénovation de la résidence située au 27, rue Quintal;
- 2) Le projet de rénovation de l'immeuble situé au 136, rue Saint-Patrice.

L'ensemble de ces projets concerne les éléments traités par le Comité consultatif d'urbanisme et sont sujets aux conditions établies par celui-ci.

7.2 Demande d'entretien du cours d'eau Delorme

Résolution 2018-12-306

Considérant la demande présentée par monsieur Sébastien Benoit concernant une demande d'intervention pour des travaux d'entretien et de nettoyage de la branche 6 du Cours d'eau Delorme;

Considérant le rapport déposé par l'inspectrice suite à la visite des lieux, effectuée le 7 novembre 2018;

Considérant que l'entretien des cours d'eau relève de la MRC des Maskoutains en vertu de la Loi sur les Compétences municipales et de l'entente signée à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre à la MRC des Maskoutains, la requête déposée par Sébastien Benoit concernant une demande d'intervention pour des travaux d'entretien et de nettoyage du Cours d'eau Delorme branche 6; de demander à la MRC des Maskoutains d'entreprendre les démarches nécessaires afin de corriger la situation; de répartir les frais encourus par ces travaux entre les propriétaires des lots qui seront identifiés comme faisant partie au bassin versant.

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Odile Alain : *Absente*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Aucun comité*

Monsieur Yves Winter : *Comité Politique de la famille, CCR, Colloque de la FIHOQ*

Monsieur Yves Taillon: *CCU, OBV Yamaska*

Monsieur Serge Desjardins: *CCR, Loisirs*

Madame Martine Bachand : *Aucun comité*

Monsieur le Maire, Claude Vadnais : *MRC*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement 205-06.*

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 6 novembre au 4 décembre 2018 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2018-12-307

Il a été proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 19 H 55.

Le maire

La directrice générale adjointe

Claude Vadnais

Louise Brunelle

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 janvier 2019.